

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article1679>

Le droit de manifester est il remis en cause ?

- Université Populaire de Toulouse - Thématiques - L'Université Populaire sur Radio mon Pais 90.1 -



Date de mise en ligne : mardi 16 avril 2019

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Dans son communiqué du 14 avril l' Observatoire de Pratiques Policières constate : " L'acte 22 des gilets jaunes a permis de constater de nouvelles atteintes graves à la liberté de manifester et à l'intégrité physique des manifestant e s par des pratiques policières condamnable"

Le 13 avril la préfecture a interdit de fait les manifestations, celle des Gilets Jaunes, celle des syndicats pourtant autorisée !

La CGT, FSU et la LDH dans un communiqué dénonçaient ce coup de force : "Les participants à l'appel national à manifester pour les libertés et la défense de manifester, ce samedi 13 avril à Toulouse, ont été gazés par les forces de l'ordre dès leur arrivée. Ces interventions brutales des forces de police ont empêché délibérément le rassemblement préparatif à la manifestation autorisée. La manifestation a été interdite de fait. Cette atteinte intolérable à l'exercice du droit à la liberté d'expression justifie l'alerte que constituait cette manifestation"

C'est bien d'interdiction de manifester qu'il s'agit. Ce samedi 13 avril la Préfecture avait pour première mission d'empêcher que les manifestant e s se regroupent, se voient en scindant celle ci en 3 ou 4 morceaux. Fragmentation obtenue avec tout l'arsenal policier déjà vu.

Les samedis précédents la police considérait que la manifestation devait prendre fin à 16h 30 avec les 1er jets de grenades ou l'arrivée de l'hélicoptère ou les deux en même temps. Notons également que les policiers toulousains CSI ou bacqueux se sont spécialisés dans le prélèvement des banderoles. Il rentrent dans les cortèges, cognent si nécessaire et repartent avec la banderole sous le bras. Ailleurs quand la banderole ne plait pas elle est décrochée ! Le droit de manifester est remis en cause ;

Le 13 avril la préfecture, ne pouvant empêcher les manifestant e s de venir à Toulouse leur a tout simplement interdit d'aller et venir dans les rues, avec un traitement particulier, grenades, matraques, insultes pour les dissuader de venir le samedi 20. C'est grave. De samedi en samedi on voit le dispositif policier grossir et devenir de plus en plus brutal. Qu'elle sera la prochaine étape ? Sans aucun doute il y a des policiers qui sont disponibles pour aller plus loin, bien plus loin dans la répression.

<div class='spip_document_2471 spip_documents media audio' id='media_2471_71187'><audio id="audio_2471_71187" controls preload="none" width="350" style="width:350px;height:24px"> <param name='page' value='article_pdf' /><param name='class' value="" />

Les groupes anglais du début des années 60 ont beaucoup pioché dans la musique des pionniers du Rock'n'roll et dans celle des bluesmen. Beaucoup de ces bluesmen sortiront de l'oubli grâce aux chansons re visitées par les nombreux groupes.

Aujourd'hui nous écouterons Shakin all over de Johnny KIDD et la reprise du morceau par Led Zeppelin [écouter ici](#)



[écouter ici](#)

